



## Définir une hauteur de construction sur terrain en pente

-----  
Par mozienien

Bonjour,  
Mon voisin d'en face a posé son permis de construire validé par la commission d'urbanisme de la communauté de commune et de la mairie. En le consultant je constate que la hauteur de la construction qui doit être de 9m max en tout point n'est pas respecté.  
Je suis situé en montagne et sur le PLU, il y a un document avec les déblais et remblais pour les terrassement sur un terrain en pente.  
Du coup avec des constructions accolées, décalées "en escalier", le point bas a 0 et le point le plus haut est a plus de 12m.  
Es ce légal ou pas?  
Si cette construction sort de terre, celle ci me couperas la vue de chez moi.  
J'ai les documents du PLU et du permis si nécessaire.  
En attendant de vous lire  
Cordialement  
Aurélien

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,  
  
Le PLU définit précisément le calcul de la hauteur pour une construction sur un terrain en pente ?  
Puisque vous avez le PLU et le dossier de PC vous avez vérifié que ce dernier est bien conforme ?  
  
Si non, déposez un recours gracieux, argumenté, auprès du maire pour demander le retrait du PC.  
Cela est possible si vous êtes encore dans le délai pour ce faire : 2 mois à compter du 1er jour d'une période continue de l'affichage du permis sur le terrain (R.600-2 CU).

-----  
Par mozienien

Merci pour votre retour.  
Comment pourrais-je vous envoyer les documents ? Avez une adresse mail.  
Cordialement  
Merci

-----  
Par Al Bundy

Vous pouvez poster les plans des façades et des coupes en utilisant la fonction ajouter une image dans l'édition d'un message.

-----  
Par mozienien

Bonjour  
Après plusieurs essais je n arrive pas à vous joindre des fichiers de mon ordinateur. L option joindre une image ne fonctionne qu avec un lien internet.  
Savez vous comment faire ?  
Merci  
Cordialement